



CHARTRE DE LA CONCERTATION

Introduction :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2004, la Mairie de Toulouse, officialisant ainsi son engagement en faveur du développement durable, a pris la décision d'élaborer un Agenda 21, *programme d'actions visant à définir les moyens et les objectifs du développement durable de son territoire.*

Pour ce faire, la Ville de Toulouse a décidé de recourir à un diagnostic de développement durable.

Sur la base de ce diagnostic, elle entend associer l'ensemble de la population toulousaine à une réflexion sur les priorités locales en termes de développement durable (*enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire*), et ce dans une vision à court, moyen et long terme.

Cette phase de concertation avec la population, dénommée Congrès des Citoyens, se déroulera en trois étapes :

- **Le Forum d'ouverture** permettra de présenter un état des lieux de la commune en matière de développement durable et d'en appréhender les enjeux (**samedi 17 septembre, salle Mermoz**).
- **Les Ateliers 21**, réunions de travail s'échelonnant du mois de septembre au mois de décembre 2005, seront dédiés à la formulation d'objectifs et de propositions d'actions à court, moyen et long terme. Ces propositions serviront de base à la rédaction des fiches, qui constitueront le socle de l'action municipale en matière de développement durable.

Ces réunions de travail seront organisées autour des 7 thématiques suivantes :

- Aménagement urbain et déplacements
- Environnement
- Energie, air et changements climatiques
- Economie
- Culture et société
- Risques, nuisances et santé publique
- Participation citoyenne et partenariats

- **Le Forum de synthèse** permettra de restituer au public le travail réalisé lors des ateliers (**samedi 10 décembre, salle des Illustres, Hôtel de Ville**).

La concertation sera présidée par Marie-Ange ALET-RICARD, Conseiller délégué en charge de l'Agenda 21.

Modalités de la concertation

◆ Participation

Le Congrès des Citoyens est ouvert à tous les Toulousains ayant manifesté le désir d'y participer. L'inscription nominative en est un préalable obligatoire et doit avoir été formalisée au minimum 24 heures avant la date du forum d'ouverture. Elle peut se faire, soit directement sur le site Internet dédié à l'Agenda 21 de Toulouse (www.agenda21-toulouse.org), soit en retournant un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies de quartier.

◆ Rôle de l'animateur

L'animateur assure une fonction de médiation entre les différents participants. Il veille au respect de l'ordre du jour, distribue et régule les prises de parole, propose des éléments de synthèse, et fait procéder à la validation des propositions.

◆ Prise de parole

Les participants s'engagent à respecter les différentes opinions exprimées. La parole est attribuée sur simple demande des participants. L'animateur peut à tout moment demander à un participant de conclure son intervention, notamment si celle-ci s'avère trop longue. Il peut également solliciter l'avis d'un participant n'ayant pas demandé expressément à s'exprimer.

◆ Modalités de validation

Les propositions formulées en ateliers sont soumises à une validation collective.

Celle-ci est acquise :

- par interpellation collective de l'atelier,
- par vote à main levée à la majorité simple,
- par le défaut manifeste d'opposition de l'ensemble du groupe.

Dans le cadre d'une recherche de consensus, l'animateur peut proposer de reformuler certaines propositions.

Restitution de l'information

◆ Comptes-rendus :

Les comptes-rendus des séances de travail, ainsi que des forum d'ouverture et de clôture, sont rédigés par le cabinet de consultants mandaté par la Mairie de Toulouse. Les expressions et propositions formulées par les participants, dès lors qu'elles sont validées par l'atelier, sont anonymes et considérées comme émanant du groupe.

◆ Rapporteurs d'ateliers :

Chaque atelier désignera, en tant que de besoin, son (ou ses) rapporteur(s). La municipalité envisage également d'associer à ce travail un groupe d'étudiants ayant manifesté un réel intérêt pour le projet Agenda 21 de la Ville de Toulouse.

L'organisation de chaque atelier sera celle qui paraîtra la plus pertinente, eu égard au nombre de participants et à la configuration des lieux de réunion.

◆ Diffusion :

Les membres des ateliers seront destinataires d'un compte-rendu des travaux de l'atelier auquel ils auront apporté leur contribution. Ce même compte-rendu fera l'objet d'une restitution lors du forum de clôture. Ils seront, en outre, largement diffusés via le site Internet de la Ville.

Mission Agenda 21

17, rue de Rémusat

31 000 Toulouse

Tél. : 05-61-22-20-23

agenda21@mairie-toulouse.fr